

# DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



## APPEL À CANDIDATURES POUR QUATRE VOLONTAIRES

### Partenaires



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS



**SERVICE CIVIQUE**  
Une mission pour chacun au service de tous



### Partenaires



Le District de l'Yonne de Football recrute quatre volontaires en Service Civique (Loi du 10 Mars 2010 : Engagement d'un service civique), âgés de 18 à 25 ans pour la saison 2020/2021.

Article page 6

« Le District, c'est VOUS ! »

### Sommaire

Informations	Pages 1 à 7
Actualités	Pages 8 à 11
Procès-Verbaux	Pages 12 à 24



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT



Le District de l'Yonne de Football organise son assemblée générale le mardi 10 novembre 2020 à 19h00 en salle de conférence du Conseil Départemental à AUXERRE (16 Boulevard de la Marne).

## FORMATION F.M.I. AU DISTRICT !

Le District de l'Yonne de Football organise une formation gratuite sur la Feuille de Match Informatisée le samedi 24 octobre 2020 à partir de 8h30 (10 avenue du 4<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie à AUXERRE).



Il est possible qu'un roulement de 3 sessions d'environ 1h30 soit mis en place (8h30 / 10h00 / 11h30) selon le nombre de participants.

[FORMULAIRE INSCRIPTION](#)

## DEMANDES DE SUBVENTION 2021

Les formulaires de demandes de subvention 2021 sont disponibles et à renvoyer avant le 30 novembre 2020. Lien vers le site interne du Conseil Départemental :



[Demande de subvention](#)

## LABEL JEUNES – COMMENT CANDIDATER ?



Conséquence de la situation sanitaire de la fin de saison dernière, la Fédération Française de Football, les ligues et les Districts ont dû modifier la logistique des candidatures Label, notamment dans l'accompagnement et l'évaluation des labels jeunes.

Parmi ces modifications, la durée des labels a été prorogée d'une saison pour les clubs qui devaient renouveler cette saison. Pour tous les clubs ayant candidaté la saison dernière et ceux qui devaient renouveler, la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football vous propose un webinaire vous présentant les différentes possibilités s'offrant à vous.

[VIDEO YOUTUBE](#)

# GUIDE DE FORMATION

**Votre Guide de Formation est enfin disponible ! Dans ce document numérique, vous retrouverez de nombreuses renseignements utiles (dates, lieux, inscriptions, tarifs...) sur les formations Educateurs – Entraîneurs – Dirigeants et Arbitres pilotées par l’Institut Régional de Formation du Football, en collaboration et avec l’aide des Districts, et organisées sur notre territoire pour cette saison 2020-2021.**



Des informations sur les aides potentielles à la formation, sur les organismes et institutions présents dans ce secteur d’activité ont également été référencées dans ce Guide.

## [LE GUIDE DE FORMATION](#)

*Dernière mise à jour : 7 septembre 2020*

## CALENDRIERS

Le District de l’Yonne de Football met à votre disposition le [calendrier des modules de formations](#) et le [calendrier P.P.F.](#)

CATEGORIE	RASSEMBLEMENTS	DATES	LIEU	HORAIRE	CT
<b>U12 G</b> Joueurs nés en 2009	Centre de Perfectionnement 1	Secteur Nord: Lundi 19 octobre 2020	SENS	MATIN	PERLIN - THOMAS
		Secteur Sud: Mardi 20 octobre 2020	CHAMPS SUR YONNE	MATIN	PERLIN - THOMAS
	Centre de Perfectionnement 2	Secteur Nord: Lundi 15 février 2021	SENS	A PRES-MIDI	PERLIN - THOMAS
		Secteur Sud: Mardi 16 Février 2021	CHAMPS SUR YONNE	A PRES-MIDI	PERLIN - THOMAS
	Centre de Perfectionnement 3	Secteur Nord: Lundi 19 Avril 2021	SENS	A PRES-MIDI	PERLIN - THOMAS
		Secteur Sud: Mardi 20 Avril 2021	CHAMPS SUR YONNE	A PRES-MIDI	PERLIN - THOMAS
Stage Secteur	Vendredi 18, Samedi 19 et Dimanche 20 Juin 2021 ou Vendredi 25, Samedi 26 et Dimanche 27 Juin 2021	COSNE	2,5 JOURS	PERLIN - THOMAS	
<b>U13 G</b> Joueurs nés en 2008	Détection N°1	Secteur Nord: Lundi 19 octobre 2020	SENS	A PRES-MIDI	THOMAS
		Secteur Sud: Mardi 20 octobre 2020	CHAMPS SUR YONNE	A PRES-MIDI	THOMAS
	Détection N°2	Secteur Sud: Mercredi 25 Novembre 2020	CHAMPS SUR YONNE	A PRES-MIDI	THOMAS
		Secteur Nord: Mercredi 02 Décembre 2020	JOIGNY	A PRES-MIDI	THOMAS
	Centre de Perfectionnement 1	Mercredi 20 Janvier 2021	JOIGNY	A PRES-MIDI	THOMAS
	Stage Secteur	Mercredi 10 et Jeudi 11 Février 2021	SELONGEY	2 JOURS	THOMAS
	Stage Régional	Mardi 13, Mercredi 14 et Jeudi 15 Avril 2021	DIJON	3 JOURS	THOMAS
	Concours Pôle Espoir	Jeudi 13 et Vendredi 14 Mai 2021	DIJON	2 JOURS	THOMAS
<b>U14 G</b> Joueurs nés en 2007	Détection 1	Mercredi 21 Octobre 2020	APPOIGNY	A PRES-MIDI	PERLIN - THOMAS
	Détection 2	Mercredi 04 Novembre 2020	CHAMPS SUR YONNE	A PRES-MIDI	PERLIN - THOMAS
	Rassemblement Secteur	Mercredi 09 Décembre 2020	AVALLON	A PRES-MIDI	PERLIN
	Stage Régional	Dimanche 14, Lundi 15 et Mardi 16 Février 2021	SELONGEY	3 JO URS	MICONNET
	Stage Régional	Dimanche 18, Lundi 19 et Mardi 20 Avril 2021	DIJON	3 JO URS	MICONNET
	Stage Inter-Ligue Espoir du Foot	Mercredi 09 Décembre 2020	GRANDVILLARS	A PRES-MIDI	MICONNET
<b>U15 G</b> Joueurs nés en 2006	Détection N°1	Mercredi 23 Septembre 2020	CHENY	A PRES-MIDI	PERLIN - THOMAS
	Match Amical / AJA	Mercredi 07 Octobre 2020	CHENY	A PRES-MIDI	PERLIN - THOMAS
	Rassemblement Secteur	Mercredi 18 Novembre 2020	CLAMECY	A PRES-MIDI	PERLIN
	Stage régional Inter-Secteur	Samedi 12 et Dimanche 13 Décembre 2020	DIJON	2 JO URS	CHAMPAGNAT HENRIOT
	Stage Régional Avenir	Vendredi 05, Samedi 06 et Dimanche 07 Février 2021	GRANDVILLARS	3 JO URS	HENRIOT
	Stage Régional Elite	Vendredi 19, Samedi 20 et Dimanche 21 Février 2021	DIJON	3 JO URS	CHAMPAGNAT
	Matches Amicaux Sélections Régionales	Mercredi 10 Mars et Mercredi 24 Mars 2021	A DEFINIR	A PRES-MIDI	CHAMPAGNAT HENRIOT
	Stage Inter-ligues Avenir	Mardi 20, Mercredi 21, Jeudi 22 et Vendredi 23 Avril 2021	FONTAINEBLEAU	4 JO URS	HENRIOT
	Stage Inter-ligues Elite	Mardi 20, Mercredi 21, Jeudi 22 et Vendredi 23 Avril 2021	TOLA VOLOGE LYON	4 JO URS	CHAMPAGNAT
<b>U16 G</b> Joueurs nés en 2005	Match Amical / AJA	Mercredi 30 Septembre 2020	CHAMPS SUR YONNE	A PRES-MIDI	THOMAS
	Rassemblement Régional	Mercredi 28 Octobre 2020	DIJON	A PRES-MIDI	CORNEBOIS
	Stage régional	Vendredi 11, Samedi 12 et Dimanche 13 Décembre 2020	SELONGEY	3 JO URS	CORNEBOIS
	Match Amical Sélection Régionale	Mercredi 13 Janvier 2021	A Définir	A PRES-MIDI	CORNEBOIS
	Match Amical Sélection Régionale	Mercredi 27 janvier 2021	A Définir	A PRES-MIDI	CORNEBOIS
	Stage Inter-Ligues	Mardi 16, Mercredi 17 et Jeudi 18 Février 2021	TOLA VOLOGE LYON	3 JO URS	CORNEBOIS

\* ACTIONS REGIONALES



# NOUVELLE ÉDITION DES « TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN »



Depuis 2008, l'appel à candidatures des Trophées Philippe Séguin vise à détecter, valoriser et promouvoir des initiatives sociales et citoyennes souvent méconnues mises en œuvre dans le monde du football et encourager la diffusion à grande échelle des meilleures bonnes pratiques identifiées en s'appuyant sur l'expertise des clubs et en mobilisant les porteurs de projets.

Cette année, quatre catégories sont ouvertes aux 14 000 clubs amateurs affiliés à la Fédération Française de Football :

EDUCATION & CITOYENNETÉ	SOLIDARITÉ & INCLUSION	MIXITÉ & DIVERSITÉ	SANTÉ & ENVIRONNEMENT
Lois du jeu Éducation Club Esprit d'équipe Culture Soutien scolaire Insertion professionnelle	Caritatif Handicap Foot adapté Solidarité internationale Soutien populations démunies Accueil réfugiés	Discriminations Égalité F/H Intergénérationnel Foot féminin Culture Sexisme Intégration Féminisation équipe dirigeante	Énergie Transports Changement climatique Dopage Santé publique Premiers secours Biodiversité Nutrition Addictions Hygiène de vie

Deux catégories spécifiques pour valoriser l'engagement du football professionnel sont également ouvertes aux clubs professionnels et aux joueurs. **Chiffres-clés (depuis 2008) :**

- 3 200 bonnes pratiques recensées
- Le 200e club lauréat en 2020
- 717 K€ de dotation globale
- 1 650 clubs amateurs candidats

## Le calendrier 2020/2021

- Dépôt des candidatures du 1<sup>er</sup> octobre au 14 décembre 2020
- Jury de sélection sur dossiers : mercredi 20 janvier 2021
- Jury d'audition des clubs : mercredi 10 mars 2021
- Cérémonie de remise des trophées : mai 2021

Pour en savoir plus et télécharger votre dossier de candidature, rendez-vous sur le site de la Fondation du Football ([www.fondationdufootball.com](http://www.fondationdufootball.com)). Vous pouvez également contacter la Fondation par téléphone, au 01.44.31.74.56.

**[AFFICHE TROPHEES PHILIPPE SEGUIN](#)**

# APPEL À CANDIDATURES POUR QUATRE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE



**SERVICE  
CIVIQUE**  
Une mission pour chacun  
au service de tous



**Le District de l'Yonne de Football recrute quatre volontaires en Service Civique (Loi du 10 Mars 2010 : Engagement d'un service civique), âgés de 18 à 25 ans pour la saison 2020/2021.**

Missions :

- Renforcer la mixité dans le football et encourager le développement du football féminin ;
- Renforcer la citoyenneté à l'occasion d'un grand événement sportif ;
- Utiliser le football comme support d'apprentissage au sein de l'école ;
- Sensibiliser à la dimension sociale, éducative et citoyenne du sport.

Les postes sont à pourvoir pour une durée de 7 mois à partir du mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020 (fin de contrat 30 juin 2021).

Si vous êtes intéressé(e)s pour accomplir ces missions d'intérêt général dans le domaine du football, veuillez transmettre votre Curriculum Vitae et une lettre de motivation avant le 9 novembre 2020 à l'attention de Madame Florence BRUNET, Secrétaire Générale du District à l'adresse suivant : [fbrunet@yonne.fff.fr](mailto:fbrunet@yonne.fff.fr) ou par voie postale :

**DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL**

Maison des Sports  
10 avenue du 4<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie  
BP 369  
89006 AUXERRE Cedex

Les entretiens auront lieu au siège du District.



# P.R.E.T.S À EN PARLER

DANS TON CLUB DE FOOT

Harcèlements, violences : si tu vis une situation inhabituelle tu dois en parler à un adulte responsable  
ou appeler le Comité Ethique et Sport au 01 45 33 85 62

**OBSERVER ET DIALOGUER POUR PRÉVENIR**

Programme Éducatif Fédéral  
[www.FFF.fr/PEF](http://www.FFF.fr/PEF)



COMITÉ ÉTHIQUE & SPORT  
L'ÉQUITÉ EN ACTION

[ethiqueetsport.com](http://ethiqueetsport.com)  
01 45 33 85 62

## À JAMAIS LES PREMIERS !



**C'est le lundi 5 octobre dernier que Joigny a fait ses débuts dans le championnat régional Futsal R1 de la ligue Bourgogne Franche-Comté !**

En effet, pour le compte de la seconde journée de ce championnat (Joigny n'a pas joué la première journée pour cause de forfait de son adversaire), les futsalleurs de Joigny, emmenés par Jimmy Deghal ont fait le déplacement en terre bisontine pour se confronter au Sporting Futsal Besançon.

Après une première période équilibrée (1-1), malheureusement nos représentants icaunais n'ont pas pu rivaliser face à un solide adversaire, habitué aux joutes du niveau régional. Malgré la défaite (5-3), Jimmy Deghal reste satisfait du contenu proposé par ses joueurs.

Jimmy Deghal : « Quel bonheur de découvrir ce niveau de pratique ! Sur cette première rencontre, je suis admiratif de l'abnégation de mon groupe avec lequel nous avons seulement pu effectuer une séance spécifique et deux matchs amicaux avec les conditions sanitaires... Mené 5 à 1 rapidement en seconde période, nous sommes revenus à 5/3 en fin de rencontre avec un pressing plus agressif.

Remerciements aux Sporting FUTSAL Besançon pour son accueil avant et après la rencontre.

L'apprentissage des exigences de la R1 futsal continue pour Joigny qui recevra prochainement un gros morceau de la poule, Clenay Futsal, qui vient de descendre de D2 futsal et qui tient à remonter cette saison.

Prochain match : lundi 19 octobre 2020 face à Clenay. Malheureusement les conditions sanitaires feront que le match se déroulera à huis clos !

Bonne saison au futsalleurs de Joigny.

Vive le futsal !



# DES FUTURS ARBITRES

## MOTIVÉS !



**Une nouvelle session de formation regroupant 22 candidats arbitres a débuté le week-end dernier, le samedi 10 octobre 2020, sur le site du centre de formation de l'AJ Auxerre avec les temps forts suivants :**

Le matin dans l'auditorium du centre de formation de l'AJ Auxerre :



- Un premier travail sur la destruction des idées reçues concernant les thématiques suivantes : les fautes sur le dernier défenseur, les mains et la gestion de l'avantage.
- La préparation d'avant match en sous-groupe de 6 à 8 stagiaires.

L'après-midi était plutôt consacrée à un travail de terrain où les stagiaires ont pu s'exercer avec le ludique biathlon et ses questions sur les lois du jeu, puis s'en suivait un travail sur la familiarisation avec la gestuelle et le coup de sifflet. Enfin la journée, s'est terminée avec une mise en situation afin d'apprendre la pratique de l'arbitrage durant des oppositions.

Ces 22 futurs arbitres se retrouveront samedi 17 octobre prochain pour terminer leur formation initiale et, s'ils satisfont aux épreuves finales, devenir arbitres officiels de notre District.

Une nouvelle session de formation débutera en janvier prochain, pour les personnes souhaitant s'informer, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat du district afin de réserver votre place parmi les 20 prévues.

**C.D.A. 89**



# LA FORMATION BAT SON PLEIN DANS L'YONNE !



**Les formations modulaires proposées par l'Institut Régional de Formation du Football de la Ligue Bourgogne Franche-Comté se déroulent chaque week-end sur le territoire.**

Le samedi 10 octobre 2020 se sont déroulés le Module U9, encadré par Guillaume PERLIN, Technicien du DYF et le Module U13, par Etienne THOMAS, Conseiller Technique Départemental P.P.F. et Eric FREMION, Président de l'AEF 89.

Les techniciens ont rassemblé 30 éducateurs pour ces 2 modules, venus de clubs des quatre coins du département. Des formations ils ont appris à accueillir et accompagner les enfants de 7 à 13 ans selon le cahier des charges de l'IR2F.

## **Clubs représentés :**

- Aillant SP
- AJA
- Appoigny ES
- Auxerre SC
- Auxerre Stade
- Champs FC
- Cerisiers US
- Gâtinais en Bourgogne FC
- Groupement de l'Armançon
- Héry ES
- Joigny US
- Malay-le-Grand FC
- Paron FC
- Pont-sur-Yonne FC
- Saint Clément onze
- Saint Georges CAV
- Sens FP
- Toucy US
- Varennes US

*Bravo à tous les stagiaires. Remerciements aux municipalités et aux clubs pour le prêt des installations sportives.*



## UN PREMIER CENTRE DE PERFECTIONNEMENT FÉMININ RÉUSSI !



**Sur le terrain de Cheny ce mercredi 14 octobre, ce sont plus de 70 filles (U12F-U13F-U14F et U15F) qui se sont présentées pour le premier centre de perfectionnement féminin mis en place par le District de l'Yonne. L'objectif de ce premier rassemblement était simple :**

Identifier un maximum de joueuses de notre District afin de leur transmettre quelques conseils dans leur progression.

L'organisation de l'après-midi s'est déroulé à travers des jeux réduits et différents exercices techniques. Les gardiennes ont également pu travailler spécifiquement sur un atelier. Le rassemblement s'est terminé par des oppositions de foot à 8.

L'encadrement, composé de Catherine BOLLEA, Marie PERCEBOIS, Manon COUVREUR, Karim EL IDRISI, Guillaume PERLIN et Etienne THOMAS, s'est réjoui du nombre important de filles présentes.

La mise en place de ces centres de perfectionnement continue avec une prochaine étape pendant les vacances scolaires de la Toussaint sur les installations d'Appoigny prévu le vendredi 23 Octobre 2020.

L'ensemble des joueuses du Département seront de nouveaux convoqués afin de participer à ce rassemblement.

**Etienne THOMAS**

### Réunion restreinte en visioconférence du 7 Octobre 2020 à 19h30

Présents : MME FRONT - MM. ALMI - CHANUDET - GIL - GUIDOU - MALDOU - PINGUET - VIÉ

Excusés : MM. MOREL et RIVIÈRE

Philippe Chanudet préside la séance. Guillaume Vié est désigné secrétaire de séance.

En préambule, la commission adresse toutes ses félicitations à Mathilde Front pour l'obtention de son écusson Fédérale 2 Féminine.

#### **1-Approbation des derniers procès verbaux**

Le procès-verbal de la réunion restreinte du 16/09/2020 est approuvé à l'unanimité.

Le compte-rendu du stage de rentrée des arbitres du 12/09/2020 est approuvé à l'unanimité.

Le compte-rendu du stage des arbitres auxiliaires est approuvé à l'unanimité.

#### **2-Session FIA Octobre 2020**

La session de Formation Initiale en Arbitrage de cet automne 2020 sera organisée sur les installations du centre de formation de l'AJA, les 10, 17 et 24 octobre prochain. Quentin Guidou orchestrera ces trois séances où 23 candidats sont inscrits.

#### **3-Test Physique**

Un rattrapage du test physique sera organisé le mardi 27 octobre. Une convocation sera adressée aux arbitres district concernés.

#### **4-Journées Nationales de l'Arbitrage**

L'édition 2020 des Journées Nationales de l'Arbitrage est annulée. Aucune action ne sera organisée sur le territoire icaunais à cette occasion.

#### **5-Comportement sur les réseaux sociaux**

Depuis le début de cette saison, la CDA a plusieurs fois constaté que certains arbitres débrieffaient la direction des rencontres qui leur sont confiées, sur les réseaux sociaux. Cette pratique inutile, contraire au devoir de réserve et prohibée par la CDA, fera l'objet d'un courrier général envoyé à la population arbitrale icaunaise. A l'avenir la CDA se réserve le droit de directement sanctionner ce genre de démarche, voire de communiquer les faits au Comité de Direction du district.

#### **6-Questions diverses**

Néant

## 7-Correspondances de la CDA

Depuis le 17/09/20 :

Type	Date	Expéditeur	Destinataires	Copies	Objet	Actions
Sortant	17/09/2020	P.Lantelme	Arbitres Auxiliaires	Clubs	Convocation Stage des arbitres auxiliaires	
Entrant	17/09/2020	Neuvy Sautour	P.Lantelme		Demande d'arbitre	Pris Note
Sortant	29/09/2020	A.Maldou	Arbitres		Communication Stage de Rentrée des arbitres	
Sortant	29/09/2020	G.Vié	P.Lantelme		PV CDA du 16/09/20	
Sortant	29/09/2020	G.Vié	P.Lantelme		CR Stage de rentrée des arbitres du 12/09/20	
Sortant	29/09/2020	P.Chanudet	P.Lantelme		CR Stage des arbitres auxiliaires du 25/09/20	
Sortant	01/10/2020	P.Lantelme	A.Basler, D.Girard Gleizes	Clubs	Convocation FIA Modules 7 et 8	
Sortant	06/10/2020	P.Lantelme	B.Laverdure	Vinneuf	Notification décision du 16/09/20	
Sortant	06/10/2020	P.Lantelme	H.Bennour	Auxerre Citoyens	Notification décision du 16/09/20	
Sortant	06/10/2020	P.Lantelme	D.Tampon	Migennes	Notification décision du 16/09/20	
Sortant	06/10/2020	P.Lantelme	A.Bureau	AS Magny	Demande d'explications absence stage de rentrée des arbitres	
Sortant	06/10/2020	P.Lantelme	C.Sun Yat Sen	ASF Courson	Demande d'explications absence stage de rentrée des arbitres	
Sortant	06/10/2020	P.Lantelme	N.Dakre	Gron-Véron	Demande d'explications absence stage de rentrée des arbitres	
Sortant	06/10/2020	P.Lantelme	E.Lechevallier	Asquins Montillot	Demande d'explications absence stage de rentrée des arbitres	
Sortant	06/10/2020	P.Lantelme	P.Martin	FCO Avallon	Demande d'explications absence stage de rentrée des arbitres	
Sortant	06/10/2020	P.Lantelme	D.Schwerdroffer	Migennes	Demande d'explications absence stage de rentrée des arbitres	
Sortant	06/10/2020	P.Lantelme	P.Salmon	ASF Courson	Demande d'explications attitude stage de rentrée des arbitres et test physique	
Sortant	07/10/2020	P.Lantelme	Candidats Arbitres FIA 10/2020	Clubs Concernés	Convocation FIA	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H35.

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G.»*

Le Président  
Philippe Chanudet

Le Secrétaire  
Guillaume Vié

Réunion téléphonique  
du 9 Octobre 2020 à 17h00

Présents : MM. CHANUDET - MALDOU - PINGUET - VIÉ

Philippe Chanudet préside la séance. Guillaume Vié est désigné secrétaire de séance.

**1-Réserve Technique**

**Identification :**

\*Rencontre N°23229840 opposant Quarré St Germain 1 à Chevannes 1, du 4/10/2020 à 15H00, comptant pour le 1er tour de la coupe Prével.

\*Score 2-2 / 4-2 tab

\*Réserve déposée pendant la séance de tirs au but, par le club visiteur.

**Intitulé de la réserve :**

« Nous portons réserve sur l'article 141 bis des R.G. de la F.F.F.: contestation de la participation et/ou de la qualification des joueurs de Quarré St Germain. Nous constatons que le joueur n°12 étant remplaçant à l'issue des 90 minutes. Celui-ci n'aurait jamais dû participer à la séance des tirs aux buts. Cependant nous constatons aussi que le juge de ligne n'était pas aligné à la ligne de buts qui porte litige sur deux tirs aux buts. Rapport suit ».

**Recevabilité :**

Attendu que selon l'article 146 des règlements généraux de la FFF, les réserves visant les décisions de l'arbitre, dites réserves techniques, doivent pour être valables, être formulées par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu ou, dès le premier arrêt de jeu, s'il s'agit d'un fait sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu,

Constatant au vu du rapport de l'arbitre M.Guglierminolti que la réserve technique a été formulée par M.Signeux Ludovic, dirigeant de l'équipe de Chevannes et non par son capitaine, Attendu que selon l'article précité, la commission des céans a la faculté de confirmer le résultat acquis sur le terrain ou de donner le match à rejouer.

Par ces motifs et jugeant en premier ressort,  
la CDA déclare la réserve irrecevable sur la forme et confirme le résultat acquis sur le terrain,  
la CDA renvoie le dossier à la commission sportive pour homologation du résultat.

Toutefois la CDA adressera une demande d'explications à l'officiel concerné, afin d'éclairer la commission sur le fond et les éventuels manquements de ce dernier.

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors.»*

Le Président  
Philippe Chanudet

Le Secrétaire  
Guillaume Vié

AUXERRE, LE MERCREDI 14 OCTOBRE 2020

**Présents** : Mme CHERY FLOCH - MM BARRAULT - ROLLIN – TRINQUESSE**Assiste** : Mme Lantelme Patricia (administrative).

Début de réunion à 16 h 00

**1. RECLAMATIONS****Match 23205205 du 26.09.20 Groupement Jeunes Sens 4 – Champigny U13 D3 gr A**

Réclamation d'après match déposée par le club de Champigny en date du 27 septembre 2020 et rédigée de la manière suivante : « *Nous venons vous poser une réserve d'après match concernant le match de G.J Sens Football 4/Champigny en U13 départemental 4 du samedi 26 septembre 2020 sur la participation et la qualification des joueurs du GJ Sens susceptible d'avoir joués en division supérieur le week-end d'avant.* »

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu qu'il en ressort que le club de GJ Sens n'a pas utilisé la tablette pour la FMI,
- prend réception de la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,

Vu les articles 186 et 187 des R.G. de la F.F.F.,

La commission,

- Dit la réclamation d'après match recevable sur la forme.
- Dit que le recours introduit par le club de Champigny doit être étudié comme une réserve d'après-match,
- Rappelle que la mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les clubs participant à la rencontre, dans les conditions de forme, de délai et droits fixés, pour la confirmation des réserves par les dispositions de l'article 186.1,
- Cette réclamation doit être nominale et motivée au sens des dispositions prévues pour les réserves de l'article 142,
- Le non-respect des formalités relatives à la formulation et au dépôt de la réclamation entraîne son irrecevabilité.
- Si la réclamation est recevable, le club adverse en reçoit communication par l'organisme gérant la compétition, et il peut, s'il le souhaite, formuler ses observations dans le délai imparti »,
- Rappelle l'article 142.4 : Lorsque les réserves visant la participation des joueurs sont portées sur la totalité des joueurs constituant l'équipe, inscrits sur la feuille de match, celles-ci peuvent être posée sur « l'ensemble de l'équipe » sans mentionner la totalité des noms,
- Prend note de la réponse du club du GJ Sens en date du 12 octobre 2020,
- Prend note de la réception de la feuille de match papier établie par les 2 clubs,
- Après vérification des calendriers des équipes du GJ Sens en U14 R et U13 pour les dates des 19 et 26 septembre 2020,
- Attendu que les équipes du GJ Sens 1 en U14 R et GJ Sens 3 en U13 D2 gr A ont joué une rencontre le même jour que l'équipe U13 D3 gr A, soit le 26 septembre 2020,
- Attendu que l'équipe GJ Sens 2 en U13 D1 n'a pas joué le 26 septembre 2020,

- Attendu que l'équipe GJ Sens 2 a dû jouer le 19 septembre 2020 mais qu'aucune feuille de match n'a été transmise et par conséquent match donné perdu par pénalité à cette équipe – décision commission sportive du 6 octobre 2020),
- Par conséquent, aucune vérification de qualification et/ou participation des joueurs du GJ Sens susceptible d'avoir joués en division supérieur le week-end d'avant, ne peut être effectué,
- Dit la réserve d'avant match du club de Champigny non fondée,
- Enregistre le résultat acquis sur le terrain : GJ Sens 4 = 9 / Champigny = 0.

### **Match 23229840 du 03.10.20 Quarré/St Germain – Chevannes Coupe Prével**

Réserve technique déposée par le club de Chevannes et rédigée de la manière suivante : « nous portons réserve sur l'article 141 bis des R.G. de la F.F.F. : contestation de la participation et/ou de la qualification des joueurs de Quarré St Germain. Nous constatons que le joueur n°12 étant remplaçant à l'issue des 90 minutes. Celui-ci n'aurait jamais dû participer à la séance des tirs aux buts. Cependant nous constatons aussi que le juge de ligne n'était pas aligné à la ligne de buts qui porte litige sur deux tirs aux buts. Rapport suit ».

- prend note de la décision de la C.D.A. en sa réunion du 9 octobre 2020 (PV 84 CDA 10) : « déclare la réserve technique irrecevable sur la forme »,
- classe le dossier et enregistre le résultat acquis sur le terrain :
  - Quarré/St Germain = 2 (4) – Chevannes = 2 (2),
- dit l'équipe de Quarré St Germain qualifiée pour le prochain tour de coupe Prével,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Chevannes de la somme de 32 € (4.01 – frais dossier - confirmation de réserve).

## **2. FORFAIT**

### **Match 22564008 du 11.10.20 FC Gatinais – Avallon FCO 4 Départemental 2 gr A**

Courriel du club d'Avallon FCO en date du 10 octobre 2020

La commission, vu les pièces au dossier,

- En application du règlement du championnat seniors – article 19 – Forfait :
  1. disposition particulière applicable au District
    - Forfait Général (amende prévue au Droits financiers et amendes) qui intervient : ... au troisième forfait en Départemental 2 et Départemental 3
- Attendu qu'à la date du 11 octobre 2020, il s'agit du 3<sup>ème</sup> forfait pour l'équipe Avallon FCO 4 (1<sup>er</sup> le 12 septembre et le 2<sup>ème</sup> le 27 septembre),
- Dit l'équipe d'Avallon FCO 4 en forfait général,,
- Par conséquent annule le match 22564013 du 18.10.20 Avallon FCO 4 – Aillant,
- Amende 160 € au club d'Avallon FCO 4 (6.16 – forfait général seniors avant le 31/12)
- Attendu que l'arbitre de la rencontre, Mr Guicheteau, n'a pas été averti de l'annulation du match et qu'il s'est déplacé,
- Attendu que le club ayant déclaré forfait a omis de prévenir l'arbitre officiel de l'annulation de ce match,
- Demande au secrétariat de débiter le compte du club d'Avallon FCO de la somme de 16 € (frais de déplacement) pour en créditer le compte arbitre de Mr Guicheteau.

### 3. MATCHS NON JOUES

#### **Match 23195828 du 10.10.20 Champs Sur Yonne 2 – Magny U18 départemental 2 gr B**

Demande de report de match du club de Champs Sur Yonne en date du 6 octobre 2020. La commission, vu les pièces au dossier, le motif du report de match – Covid 19,

- donne ce match à jouer le 24 octobre 2020 (1<sup>ère</sup> date de libre).

#### **Match 23195853 du 10.10.20 GJ Armançon 2 – Champs sur Yonne U18 D2 gr B**

Demande de report de match du club de Champs Sur Yonne en date du 6 octobre 2020. La commission, vu les pièces au dossier, le motif du report de match – Covid 19,

- donne ce match à jouer le 24 octobre 2020 (1<sup>ère</sup> date de libre).

#### **Match 23195850 du 10.10.20 St Georges – Appoigny 2 U18 départemental 2 gr C**

Demande de report de match du club de St Georges en date du 08.10.20. La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 31 octobre 2020 à 15 h 00 (l'équipe d'Appoigny 2 ayant déjà un match de programmer le 24 octobre 2020).

Amende 50 € au club de St Georges (amende 5.24 – demande tardif de report en jeunes).

#### **Match 23196026 du 10.10.20 Pont Sur Yonne – St Clément Onze U15 D2 gr A**

Demande de report de match du club de Pont Sur Yonne en date du 08.10.20. La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 7 novembre 2020.

Amende 50 € au club de Pont Sur Yonne (amende 5.24 – demande tardif de report en jeunes).

#### **Match 23205126 du 03.10.20 St Clément Onze 3 – Pont Sur Yonne U13 D2 gr A**

Demande de report de match du club de St Clément Onze en date du 30 septembre 2020. La commission, vu les pièces au dossier, le motif du report de match – Covid 19, donne ce match à jouer le 24 octobre 2020 (1<sup>ère</sup> date de libre).

#### **Match 2323148 du 10.10.20 Toucy/Diges.Pourrain – St Fargeau U13 D3 gr E**

Demande de report de match du club de St Fargeau en date du 07.10.20. La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 11 novembre 2020 sur les installations de Saints en Puisaye (1<sup>ère</sup> date de libre).

A noter que la date du 14 novembre 2020 est réservée pour la 1<sup>ère</sup> journée du Festival U13.

### 4. CHANGEMENTS DATES, HORAIRES, TERRAINS

#### **Courriel du club de Varennes en date du 12.10.20**

La commission,

- prend note de la convention établie entre la mairie de Flogny La Chapelle et le club de Varennes pour l'utilisation de leurs installations
- prend note qu'à partir du 18/10/2020 tous les matchs en lever de rideau auront lieu à Flogny la Chapelle à l'heure prévues (12h) ainsi que certains matchs de jeunes le samedi après-midi.

#### **Match 22564272 du 11.10.20 St Denis Les Sens 2 – FC Gatinais 2 Départemental 3 gr A**

Demande d'inversion de match du club de St Denis Les Sens en date du 06.10.20.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs,

- a inversé la rencontre pour jouer le 11 octobre 2020 sur les installations de Montacher,
- donne match retour à jouer le 28 février 2021 sur les installations de St Denis Les Sens.

**Match 22908133 du 25.10.20 Toucy 3/Saints - Asquins Montillot 2 D 4 gr B**

Demande de changement d'horaire et de terrain du club de Toucy en date du 12 octobre 2020. La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 25 octobre 2020 à 15 h 00 sur les installations de Saints En Puisaye.

**Match 22878947 du 18.10.20 Malay Le Grand/Charmoy 2 - Avallon FCO Dép.féminin à 8**

Demande de Changement de terrain par le club de Malay Le Grand en date du 07.10.20. La commission, vu le motif invoqué et l'entente enregistrée, donne ce match à jouer le 18 octobre 2020 à 10 h 00 sur les installations de Charmoy.

**Match 22878948 du 18.10.20 Appoigny - St Georges Départemental féminin à 8**

Demande de report de match du club de St Georges en date du 10 octobre 2020. La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 11 novembre 2020 (l'équipe de St Georges étant qualifiée le 1<sup>er</sup> novembre en CY fém).

**Match 22848371 du 17.10.20 Sens FC 2 - Aillant U18 Départemental 1**

Demande de changement d'horaire du club de Sens FC en date du 12 octobre 2020. La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 17 octobre 2020 à 13 h 00 sur le terrain synthétique B. Sagna à Sens.

**Match 23195818 du 17.10.20 Chevannes - Auxerre Stade 2 U18 Départemental 2 gr B**

Demande de report de match du club de Chevannes en date du 13.10.20. La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 24 octobre 2020 (1<sup>ère</sup> date de libre)  
A noter que la date du 31 octobre 2020 est réservée pour la formation - module U18 ou l'éducateur du club d'Auxerre Stade est inscrit.

**Match 23195843 du 17.10.20 Neuvy/FC Florentinois - Appoigny 2 U18 D2 gr C**

Demande de report de match du club de Neuvy Sautour en date du 12.10.20. La commission, vu le motif du report de match - covid 19, donne ce match à jouer le 5 décembre 2020.

**Match 22849011 du 17.10.20 Paron FC - Gron/Véron 2 U15 Départemental 1**

La commission, vu le courriel du club de Paron en date du 13 octobre 2020, donne ce match à jouer le 17 octobre 2020 à 16 h 00 sur les installations du stade Bruno Bourbon à Sens.

**Match 23196030 du 17.10.20 Paron FC 2 - Champigny/St Sérotin U15 D2 gr A**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 17 octobre 20 à 14h.

**Match 23196048 du 24.10.20 Auxerre AJ 3 - Coul.Vineuse/St Bris U15 D2 gr B**

Demande de report de match du club de l'Auxerre AJ en date du 08.10.20. La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 31 octobre 2020.

**Match 23196059 du 17.10.20 GJ Armançon - Diges.Pourrain/Toucy U15 D2 gr B**

Demande de changement d'horaire du club de Diges.Pourrain en date du 26 septembre 2020. La commission, vu le courriel du club de GJ Armançon en date du 11 octobre 2020, maintient ce match à sa programmation initiale, soir le 17 octobre 2020 à 14 h 00.

**Match 23196088 du 17.10.20 ECN/Avallon FCO - Varennes/Serein AS U15 D2 gr C**

Demande de report de match du club de Varennes en date du 12 octobre 2020.  
La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 7 novembre 2020.

### **Match 22849930 du 17.10.20 Avallon FCO – Gron/Véron U13 Départemental 1**

Demande de changement d'horaire du club de Gron en date du 17.10.20. La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 17 octobre 2020 à 11 h 00.

### **Match 23205158 du 17.10.20 Toucy/Diges.Pourrain – Chevannes/Charbuy U13 D2 gr B**

Demande de report de match du club de Chevannes en date du 13.10.20. La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 24 octobre 2020 (1<sup>ère</sup> date de libre).

### **Match 23205269 du 17.10.20 Auxerre Rosoirs – Héry 2 U13 Départemental 3 gr C**

Demande d'inversion de match du club d'Auxerre Rosoirs en date du 14 octobre 2020. La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 17 octobre 2020 à 14 h 00 sur les installations d'Héry.

## **5. COUPE DE L'YONNE FEMININES**

La commission procède au tirage du 1<sup>er</sup> tour de la Coupe de l'Yonne Féminines. 12 équipes sont engagées = soit 4 matchs et 4 exempts pour atteindre les 1/4èmes de finale pour le prochain tour. Matchs à jouer le 1<sup>er</sup> novembre 2020

- St Sauveur/Saints – Champigny
- St Georges – Avallon FCO
- Coulanges La Vineuse – Monéteau/Toucy
- Auxerre Stade 3 – Ravières/Semur.Epoisses

Exempts : Paron FC 1 – Malay Le Gd/Charmoy 2 – Serein AS/Vareennes - Appoigny

## **6. FEUILLES DE MATCHS INFORMATISEES**

### **Match 23205786 du 10.10.20 Vareennes/Serein AS – Chablis U13 Départemental 2 gr C**

La commission, vu le rapport informatique et constat d'échec F.M.I.,

- Réceptionne la feuille de match papier,
- Enregistre le résultat : Vareennes/Serein AS = 7 – Chablis = 2,
- Attendu que le club de Chablis n'a pas transmis sa composition d'équipe via la tablette,
- Après vérification des utilisateurs de la FMI pour le club de Chablis,
- Rappelle au club de Chablis que le responsable d'équipe U13 (en nom sur footclub), Mr Da Cruz Moïse n'a pas la gestion de la FMI pour la catégorie U13.
- Amende 46 € au club de Chablis (article 13.3 – absence de transmission).

### **Match 23205236 du 10.10.20 Charny/Champignelles – Sens FC U15 fém U13 D3 gr B**

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec F.M.I.,

- Réceptionne la feuille de match papier,
- Enregistre le résultat : Charny/Champignelles = 5 – Sens FC U15 Fém = 1,
- Sursois à l'amende – Bug informatique : problème de catégories de joueuses dans le logiciel de la FMI.

### **Match 23205385 du 10.10.20 E.C.N. – Quarré/Magny U13 Départemental 3 gr D**

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec F.M.I.,

- Réceptionne la feuille de match papier,
- Enregistre le résultat : E.C.N. = 2 / Quarré/Magny = 6,
- Attendu que le club de Quarré/St Germain n'a pas transmis sa compétition d'équipe via la tablette,

- Après vérification des utilisateurs de la FMI pour le club de Quarré/St Germain,
- Rappelle au club de Quarré/St Germain que le responsable d'équipe U13 (en nom sur footclub), Mr Derive Julien n'a pas la gestion de la FMI pour la catégorie U13.
- Amende 46 € au club de Quarré/St Germain (article 13.3 – absence de transmission),

### **Match 23205386 du 10.10.20 Venoy/Monéteau – Vermenton U13 Départemental 3 gr D**

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec F.M.I.,

- Réceptionne la feuille de match papier,
- Enregistre le résultat : Venoy/Monéteau = 1 – Vermenton = 9,
- Attendu que le club de Vermenton n'a pas transmis sa compétition d'équipe via la tablette,
- Après vérification des utilisateurs de la FMI pour le club de Vermenton,
- Rappelle au club de Vermenton que le responsable d'équipe U13 (en nom sur footclub), Mr Robert Patrick a comme profil : **invité FMI - organisation** pour la catégorie U13 et non comme **utilisateur**,
- Amende 46 € au club de Vermenton (article 13.3 – absence de transmission).

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

### **Match 22563876 du 11.10.20 Gurgy – St Bris Le Vineux Départemental 1**

La commission, vu les pièces au dossier, les différents courriels, prend note que Mr De Moliner Didier a officié en tant que délégué lors de cette rencontre (délégué non inscrit sur la FMI).

### **Match 22997601 du 13.09.20 Seignelay – Sens Eveil Départemental 4 gr A**

La commission,

- vu le courriel du club de Sens Eveil en date des 12 et 13 octobre 2020,
- attendu qu'il est reconnu qu'un délégué était présent lors de cette rencontre,
- annule sa décision en date du 16 septembre 2020 donnant match perdu par pénalité à l'équipe de Seignelay,
- enregistre le résultat acquis sur le terrain, Seignelay = 4 / Sens Eveil = 1,
- annule l'amende de 30 € au club de Seignelay.

### **Match 22997616 du 11.10.20 Pont Sur Yonne 2 – Malay Le Gd 2/Charmoy 1 D4 gr A**

Courriel du club de Malay Le Grand en date du 13 octobre 2020 concernant le délégué.

La commission, après vérification de la FMI,

- en application du règlement des championnats seniors du District de l'Yonne : l'article 24 – Fonctions du délégué : B - définition des généralités :

*« Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre le rôle de délégué est attribué à une personne physique.*

*Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un dirigeant licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu. Si ce manquement est constaté par la commission compétente du district de l'Yonne. Un match ne peut avoir lieu sans délégué.*

*Le nom du délégué figure sur la feuille de match dans l'emplacement prévu à cet effet... »*

- attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la FMI et que le match s'est joué sans délégué,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de Pont Sur Yonne 2,

- score : Pont Sur Yonne 2 = 0 but, - 1 pt – Malay Le GD 2/Charmoy1 = 3 buts, 3 pts,
- amende 30 € au club de Pont Sur Yonne (article 5.13 droits financiers et amendes).

#### **Match 22908128 du 18.10.20 Neuvy Sautour 2 – Auxerre Sp Citoyens 2 D4 gr B**

Courriel du club de Neuvy Sautour en date du 12 octobre 2020.

La commission a transmis cette demande à la CDA qui a répondu.

#### **Match 23195847 du 03.10.20 Appoigny 2 – UF Tonnerrois U18 Départemental 2 gr C**

La commission, vu le motif du report de match – covid 19, annule l'amende 50 € au club de l'UF Tonnerrois (amende 5.24 – demande tardif de report en jeunes).

#### **Match 23196023 du 03.10.20 Chevannes/Charbuy – Auxerre Stade 3 U15 D2 gr B**

La commission prend note de la réception du constat d'échec FMI, transmis par le club de Chevannes le 9 octobre 2020 et maintient les amendes au club de Chevannes.

#### **Match 22849927 du 26.09.20 Auxerre Stade 2 – GJ Sens 2 U13 Départemental 1**

La commission prend note du courriel du club d'Auxerre Stade en date du 9 octobre 2020 et maintient l'amende 50 € au club d'Auxerre Stade (article (amende 5.24 – demande tardif de report en jeunes).

#### **Match 23205789 du 03.10.20 Chablis – Monéteau/Venoy U13 Départemental 2 gr C**

La commission, vu le courriel du club de Chablis en date du 8 octobre 2020,

- Prend note de la blessure, non inscrite sur la feuille de match, du joueur Dos Santos Carré Nicolas du club de Chablis et lui souhaite un prompt rétablissement.

#### **Match 23205390 du 03.10.20 Vermenton – Avallon FCO 2 U13 Départemental 3 gr D**

Courriel du club de Vermenton en date du 9 octobre 2020,

La commission, après vérification des utilisateurs de la FMI pour le club de Vermenton,

- maintient l'amende au club de Vermenton,
- Rappelle au club de Vermenton que le responsable d'équipe U13, Mr Robert Patrick a comme profil : **invité FMI - organisation** pour la catégorie U13 et pas comme **utilisateur**.

### **8. Désignation des délégués**

La commission prend note de la désignation de délégué pour la journée du 18 octobre 2020 :

- D1 22563880 Héry – Monéteau : Mr Barrault Norbert
- D2 gr A 22564010 Pont Sur Yonne – UF Tonnerrois : Mr Ménard José
- D2 gr B 22564145 St Fargeau – Joigny : Mme Vié Florence

Fin de réunion à 18 h 20.

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »*

**Le Président**

Jean-Louis TRINQUETTE

**Le Secrétaire de séance**

Pascal ROLLIN

## REUNION DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

**Présidence :** M. Alain MONTAGNE

**Membres présents :** MM. Philippe CHATON, Marc FROMONOT

**Membres excusés :** Mmes Alexandra DE SINGLY, Véronique MAISON, M. Sébastien VILAIN

**Assiste :** Mme Patricia LANTELME, secrétaire administrative

### 1. Assemblée Générale électorale du District de l'Yonne de Football

La commission de surveillance des opérations électorales s'est réunie avec comme ordre du jour la vérification de la validité des candidatures à l'élection du Comité de Direction lors de l'Assemblée Générale du 10 novembre 2020.

Vérification de la validité de la liste conduite par M. Christophe Cailliet

Conformément à l'article 13 des statuts du district de l'Yonne de Football

- La liste présentée comporte 15 candidats, c'est-à-dire autant de candidats que de sièges à pourvoir. Elle comporte également :
  - un représentant des arbitres,
  - un représentant des éducateurs,
  - une femme licenciée,
  - un médecin licencié.
- La déclaration de candidature comporte les noms, prénoms et numéro de personnes et signatures de chaque candidat
- La déclaration de candidature a bien été adressée au secrétariat du district par envoi recommandé et plus de 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale, soit le 9 octobre 2020.

•

Conformément à l'article 13 des statuts du district de l'Yonne de Football, pour un scrutin de liste :

#### a) L'arbitre

L'arbitre doit être un arbitre en activité depuis au moins trois (3) ans ou être arbitre honoraire, membre d'une association groupant les arbitres de football disposant de sections régionales ou départementales dans le tiers au moins des Liges métropolitaines de la FFF. Il doit être choisi après concertation avec l'association représentative.

En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre de la commission d'arbitrage du District depuis trois (3) ans au moins.

#### b) L'éducateur

L'éducateur doit être membre d'une association groupant les éducateurs de football disposant de sections régionales ou départementales dans le tiers au moins des Liges métropolitaines de la Fédération. Il doit être choisi après concertation avec l'association représentative.

En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre d'une commission technique du District depuis trois (3) ans au moins.

Il doit être titulaire du B.M.F., du B.E.F., du D.E.S, du B.E.F.F, du B.E.P.F.

La candidate féminine est présente sur la liste  
Le candidat médecin est bien licencié

Conformément à l'article 13.2.2, les conditions particulières d'éligibilité sont respectées.

Conformément aux 3 articles ci-dessus, la liste conduite par M Christophe CAILLIET est conforme et valide pour l'élection du Comité de Direction à l'Assemblée Générale du 10 novembre 2020.

## **2. Assemblée Générale élective de la L.B.F.C**

La commission de surveillance des opérations électorales s'est réunie avec comme ordre du jour la vérification de la validité des candidatures à l'élection de la délégation des clubs du District de l'Yonne de Football pour l'Assemblée Générale de la LBFC de Football du 19 décembre 2020 :

Vérification de la validité des candidatures à l'élection de la délégation des clubs

En application des règles de désignation de ces délégués et les nouvelles règles édictées par l'article 12 des Statuts de la Ligue qui prévoient notamment :

### *« 12.1 Composition*

*12.1.1. L'Assemblée Générale est composée d'une part des représentants des Clubs de Ligue et d'autre part des délégués représentant les Clubs de District élus par l'Assemblée Générale des Districts suivant des modalités fixées ci-après.*

*Chaque saison, l'Assemblée Générale de District élit les délégués représentant les Clubs de District appelés à siéger à l'Assemblée Générale de la Ligue.*

*L'Assemblée Générale de District élit des délégués et des suppléants pour pallier toute absence.*

*En cas de vacance, de démission ou si le Club de District du délégué devient un Club de Ligue, une élection complémentaire sera effectuée à la prochaine Assemblée Générale de District afin de compléter la délégation.*

*Les délégués et les suppléants doivent remplir les conditions d'éligibilité définies dans les statuts des districts concernés.*

*L'élection de cette délégation s'effectue au scrutin plurinominal majoritaire à deux (2) tours. Elle se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés pour le premier tour. Si un second tour est nécessaire, l'élection se fait à la majorité relative. Les suppléants sont élus dans les mêmes conditions.*

*Les candidats n'indiquent pas s'ils se présentent en qualité de délégué ou en qualité de suppléant : dans ce cas, c'est le nombre de voix recueillies par chaque candidat qui détermine si celui-ci est délégué ou suppléant, étant entendu que les personnes recueillant le plus grand nombre de voix sont élues en tant que délégué, les suivantes étant alors élues en tant que suppléant.*

*Une fois élu, si un délégué vient à être absent, son absence est palliée par le suppléant ayant recueilli le plus grand nombre de voix. Si deux délégués sont absents, leur absence est palliée par leurs deux suppléants ayant recueilli le plus grand nombre de voix, et ainsi de suite.*

*Les membres élus du Comité de Direction de tout District peuvent être membres de la délégation mais en aucun cas ils ne peuvent représenter leur club si celui-ci est un Club de Ligue.*

*Les déclarations de candidature s'effectuent dans les conditions prévues dans les statuts des Districts. La délégation doit être élue au plus tard 30 (trente) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale de la Ligue.*

*Ce mandat est valable pour toutes les Assemblées Générales de la saison suivante si l'élection a lieu avant le 1er juillet et pour toutes les Assemblées Générales de la saison en cours si cette élection a lieu à compter du 1er juillet.*

*Les Districts sont tenus d'adresser à la Ligue, dans les 10 (dix) jours suivant leur Assemblée Générale, les noms et adresses postales ou électroniques des délégués et suppléants élus.*

*... »*

La déclaration des candidatures est bien été adressée au secrétariat du district par envoi recommandé et plus de 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale, soit le 9 octobre 2020.

Conformément à l'article 12 des statuts de la Ligue, les conditions particulières d'éligibilité sont Respectées, soit pour le District de l'Yonne : 4 titulaires et 4 suppléants.

Les 8 candidatures présentées sont validées :

- Mme MAISON Véronique
- Mme TORRE WALLERAND Marie-Noëlle
- M. BERGERY Olivier
- M. DAS NEVES Adelino
- M. GAUDIN Philippe
- M. GEGHYSENI Afrim
- M. LAMY Franck
- M. MOUREY Jean

*« les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du district dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G ».*

Le Président de commission  
Alain MONTAGNE